



Risques naturels

Risque inondation

Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, habituellement hors d'eau, avec des hauteurs d'eau variables.

Elle se traduit par un débordement des eaux en dehors du lit mineur, à l'occasion d'une crue. Celle-ci correspond à l'augmentation du débit d'un cours d'eau, suite à une pluviométrie excessive.

Au-delà de l'intensité et de la durée des précipitations, l'ampleur d'une inondation varie en fonction de la surface et de la pente du bassin versant, la couverture végétale, la capacité d'absorption du sol et la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Conséquences

L'inondation peut se manifester de différentes manières :

- Débordement direct du cours d'eau.
- Endommagement et/ou submersion des infrastructures routières proches des cours d'eau.
- Inondation possible d'habitations ou de bâtiments.
- Remontée des nappes souterraines (par infiltration).
- Ruissellement en secteur urbain, pour cause de saturation du réseau de collecte des eaux pluviales par exemple.
- Coulées d'eau boueuse.
- Rupture de digue.
- Crues torrentielles.

Actions

Surveiller les secteurs à risque

- Informer la population des secteurs à risque de la conduite à tenir.
- Recenser les besoins et les transmettre très rapidement au poste communal de crise en Mairie.
- Mettre en place des moyens opérationnels en hommes et matériels (exemple : fournir agglos ou palettes pour surélever le mobilier sensible à l'eau).
- Surveiller la montée des crues, sur <http://www.vigicrues.gouv.fr/> et surveiller l'évolution de la situation sur <http://www.meteofrance.com>.
- Vérifier la présence d'embâcle pouvant obstruer l'écoulement (pont, grilles de réseaux d'eaux pluviales, etc.).
- Faire évacuer les zones à risques (barques...).
- Assurer l'accueil, l'assistance, l'hébergement, l'approvisionnement des personnes éprouvées ou sinistrées.

Activer le PCS et organiser le PCC.

- Activer les différentes cellules.
 - Mobiliser les moyens humains et matériels.
 - Alerter les services de secours (gendarmerie et SDIS).
 - Mettre en action les services médicaux.
 - Alerter les communes limitrophes (information ou complément logistique).
 - Organiser une surveillance visuelle des cours d'eau pour connaître en temps réel l'évolution de la montée des eaux.
 - Alerter les personnes dont les habitations pourraient être menacées par les eaux.
 - Si besoin, évacuer et reloger ces personnes.
 - Baliser les infrastructures routières menacées et mettre en place, si besoin, des déviations et des itinéraires sécurisés.
- Signalisation des dangers particuliers.

Messages à la population par le biais :

- Du site Internet.
- Des réseaux sociaux.
- Du panneau lumineux d'information.
- D'un véhicule équipé d'un mégaphone.



CHUZELLES

- De la radio :
 - ↗ France Bleu : FM 101.8 ou 103.9
 - ↗ France Inter : FM 93.5 ou 99.8

Risques sur la commune

Les inondations pluviales urbaines sont provoquées par des orages intenses qui occasionnent de forts ruissellements ou un phénomène de stagnation des eaux pluviales. L'eau ne s'infiltré pas dans le sol. Le réseau d'assainissement des eaux pluviales sature, ce qui entraîne la présence d'eau plus ou moins importante dans les rues. Les différents aménagements (habitations, parkings, etc.) favorisent l'imperméabilisation du sol, ce qui limite l'infiltration de l'eau et accentue le ruissellement.

Les inondations de plaine :

- Ruisseau de l'Abereau :

Zones sensibles :

- Des habitations en bordure de la route des Serpaizières sont inondées.
- La route des Serpaizières est coupée.
- Les routes perpendiculaires sont inaccessibles.
- Incidence sur l'état de la voirie après l'inondation (infiltration sous le goudron pouvant soulever la voirie...).
- Rivière de la Sévenne :

Zones sensibles :

- Inondation à proximité du stade.
- Coupure de la RD123 + accès chemin Côte Renard.
- Ruisseau traversant les Martinières et la D123 :
 - Formation d'embâcles lors du passage dans la buse provoquant des débordements sur la RD123 et des inondations.

Les inondations de ruissellement :

- Bassin versant du Boussole, de Pauphile et de Leveau :
 - Ruissellement important pouvant provoquer des inondations (les maisons sont touchées).
- Ruissellement urbain :
 - Quelques caves peuvent être inondées dans le village.

Exemple : rue de Boiron : une maison est inondée ainsi que le lotissement l'Orée du Village.

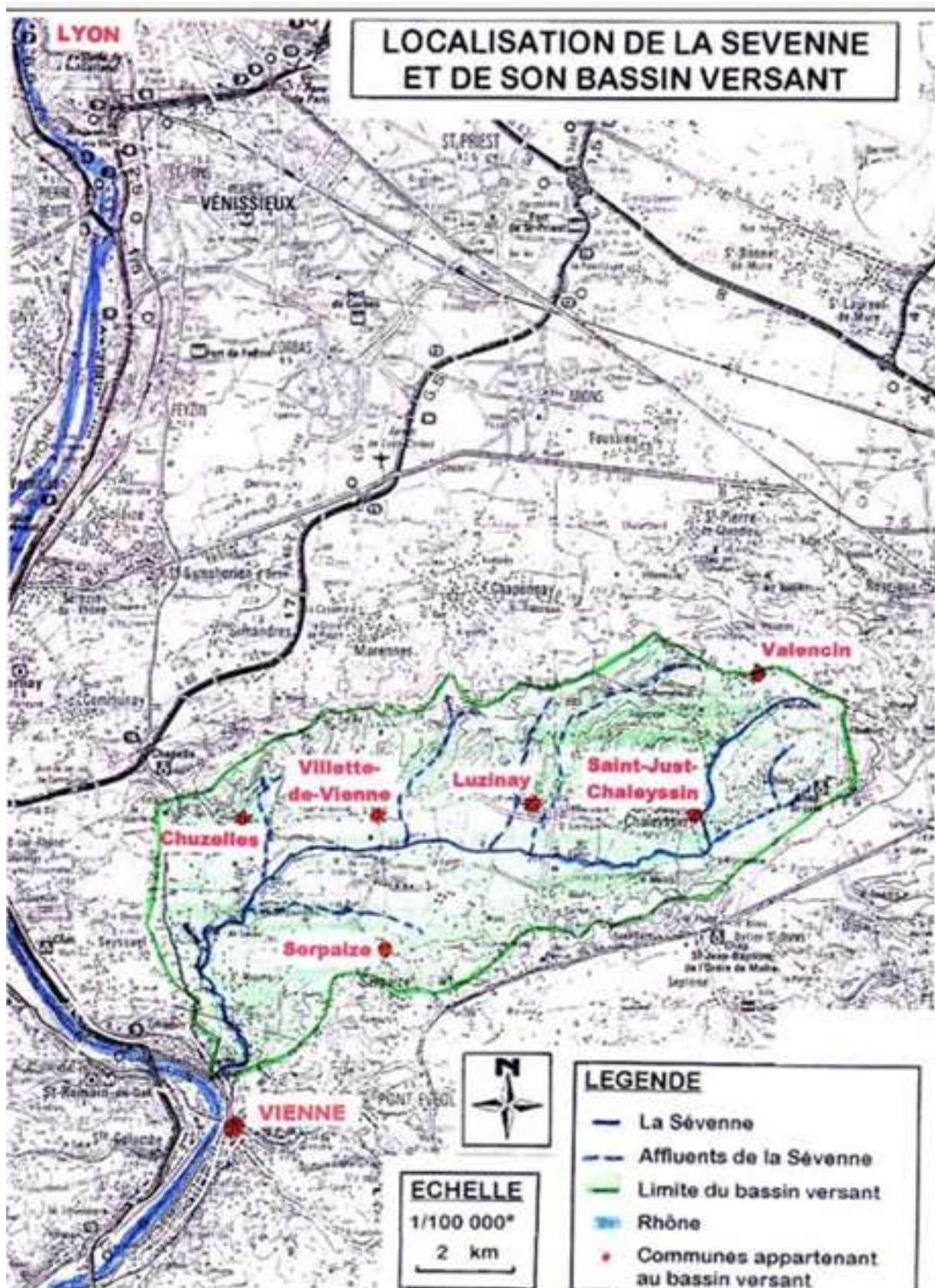
Les inondations de nappes phréatiques :

- Impasse de tourmente : inondations des maisons.



CHUZELLES

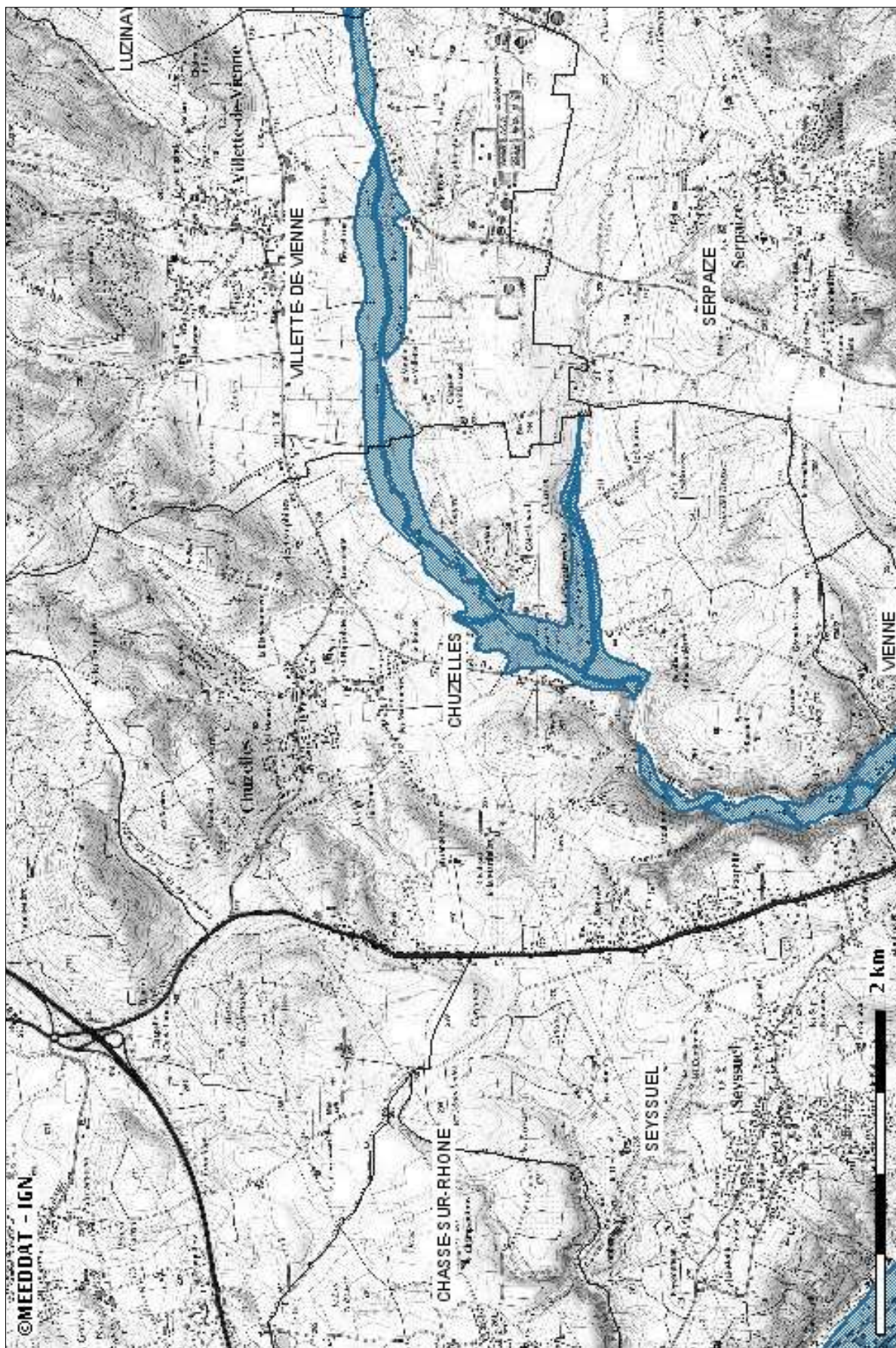
Annexe 1 : Localisation de la Sévenne et de son bassin versant





CHUZELLES

Annexe 2 : Les zones inondables de la Sévenne





CHUZELLES

Annexe 3 : Plan local d'urbanisme – zonage des risques

